Le coût de revient du lait breton s'affiche

Publier ou ne pas publier ? Cerfrance Bretagne a décidé. Trois fois par an, le centre de gestion publiera le coût de revient moyen annuel du lait.

OBSERVATOIRE

Le coût de revient du lait était de 398 € en 2019. Le chiffre provisoire de 2020 est de 402 €, soit une augmentation de l'ordre de 4 €/ 1 000 L en un an.

Si Cerfrance a décidé de publier ces chiffres, c'est pour *« couper court »* aux données officieuses diffusées sous le manteau – *« et parfois estampillées Cerfrance »* – que l'on retrouve sur la table des négociations commerciales. *« Le meilleur moyen d'arrêter cette pratique est de publier nous-mêmes nos propres chiffres »*, explique Gérard Roulleaux, éleveur en Ille-et-Vilaine et président de Cerfrance Bretagne. Et de préciser que *« Cerfrance Bretagne s'est concerté avec les organisations de producteurs du Grand Ouest pour juger du bien-fondé de publier un observatoire du coût de revient de la production laitière en systèmes conventionnels en Bretagne »*.

GÉRARD ROULLEAUX, Président Cerfrance Bretagne.

+4 € / 1 000 L EN UN AN.

Un indicateur réactif

Cette diffusion de coûts de revient, qui s'appuie sur quelque 2 000 résultats comptables d'élevages bretons conventionnels spécialisés, s'inscrit dans la mise en œuvre de la loi Égalim. Parmi les 9 recommandations figure en effet *« la nécessité de renforcer la prise en compte des coûts de production des agriculteurs dans les discussions entre les autres maillons de la chaîne alimentaire »*, rappelle Gérard Roulleaux. *« Serge Papin, chargé de mission de médiation entre agriculteurs, industriels et distribution, souhaitait un tiers de confiance. Avec notre agrément à l'ordre des experts nous remplissons les critères »*.

Gravé dans le marbre

« Nous avons voulu un indicateur réactif », poursuit le président qui annonce trois publications annuelles: *« D'abord une tendance de l'année écoulée en avril ; puis un coût définitif en août diffusé avant le démarrage des négociations commerciales en septembre ; et enfin, une tendance sur l'année en cours »*. Au-delà du chiffre stricto sensu, les différents interlocuteurs (industriels, distribution, politiques, organismes consulaires, syndicalistes, etc.) pourront au fil des ans lire une évolution des coûts de revient. *« La méthodologie de calcul sera constante dans le temps »*, annonce le président.

Didier Le Du

COMMENT EST CALCULÉ LE COÛT ?

- Charges directes : alimentation, conduite d'atelier.
- Charges fixes : mécanisation, bâtiments et équipements, frais divers, foncier, capital d'exploitation (amortissement et frais financiers), travail (salariés et exploitants). Les charges fixes intègrent des charges supplétives forfaitaires qui rémunèrent :
  - Les capitaux propres à hauteur de 1,5 % en 2020.
  - Le foncier en propriété à hauteur de 150 €/ha.
  - Le travail de l'exploitant à hauteur de 2 Smic net annuel + cotisations sociales MSA correspondant à ce niveau de revenu.